Communiqué de presse









Accompagner l'adaptation au changement climatique

De nouveaux objectifs pour les partenaires historiques du Verdon

La sècheresse exceptionnelle de 2022 a impacté fortement le territoire du Verdon, elle a marqué les esprits tant en raison de la fragilité de la ressource que de son impact sur les usages économiques qui en découlent. Le Parc naturel régional du Verdon et la Société du Canal de Provence se sont mobilisés pour répondre à ce nouveau défi climatique, pour proposer de nouvelles pistes de travail et des solutions concrètes et solidaires pour le territoire. Cela fait l'objet d'une évolution de la convention de partenariat qui les lie depuis 2008.

1. RAPPEL DE LA CONVENTION INITIALE

Cette convention de partenariat 2021-2026 est construite sur le principe de solidarité entre le territoire aval de la région qui utilise l'eau du Verdon pour des usages en eau potable, irrigation et industrielle, et l'amont dont le développement repose également sur les retenues. Elle permet chaque année de soutenir financièrement de nombreux projets portés par les communes du bassin versant du Verdon pour l'amélioration de la qualité des eaux, autour de 5 objectifs :

- 1. Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau,
- 2. Sensibiliser les usagers,
- 3. Préserver la qualité de l'eau du Verdon,
- 4. Recherche de moyens de sécurisation de l'accès à l'eau,
- 5. Appuyer les collectivités grâce à des outils spécifiques proposés par la SCP.

Cette convention, conclue la première fois en 2008 puis renouvelée en 2014 et en 2021, permet notamment à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon : moyens financiers (participation à l'autofinancement des collectivités pour les projets de stations d'épuration et toilettes sèches, à hauteur de 350 000 €/an) et moyens humains (à hauteur de 30 jours d'ingénierie/an).



2. OBJET DE L'AVENANT

Au cours de l'année 2022, deux sujets liant la SCP et le Parc du Verdon ont eu des conséquences importantes pour le territoire du Verdon et ont fait l'objet d'échanges entre les présidents et responsables techniques des deux structures :

- La sécheresse a eu un impact majeur sur les cours d'eau et milieux aquatiques et sur les besoins de prélèvements en augmentation qui ont entrainé des niveaux historiquement bas des retenues du Verdon. Cette situation a eu un impact sur l'économie locale notamment touristique.
- L'impact sur la biodiversité des aménagements en faveur de la sécurisation en eau des territoires.

Dans ce contexte, le Parc du Verdon et la SCP souhaitent intégrer 4 nouveaux objectifs à la convention :

- **Objectif 1**: l'amélioration des connaissances des caractéristiques quantitatives et qualitatives des eaux souterraines et superficielles, par la réalisation d'une étude des masses d'eau stratégiques souterraines et la mise en place d'un réseau de suivi de qualité des eaux superficielles,
- **Objectif 2** : l'accompagnement des actions en faveur de la sécurisation de l'accès à l'eau dans les communes du Verdon concernées par les pénuries,
- Objectif 3 : la mise en œuvre d'actions en faveur des chiroptères dans les basses gorges du Verdon.
- **Objectif 4**: l'accompagnement de l'adaptation des infrastructures et des activités de loisirs et touristiques autour des retenues du Verdon pour anticiper et mieux traverser les futurs épisodes de sécheresse et l'adaptation au marnage des retenues.

3. ZOOM SUR: UN PLAN D'AVENIR ET UNE PREMIERE ACTION D'URGENCE POUR COORDONNER LA GESTION DES LACS

En réponse aux enjeux de sécheresse touchant particulièrement les activités pratiquées sur les lacs, le Parc du Verdon a coordonné une initiative d'adaptation impliquant 3 communes (Moustiers-Sainte-Marie, les Salles-sur-Verdon et Sainte-Croix-du-Verdon), grâce à l'appui d'une ingénierie financée par l'Etat au travers du Plan Avenir Montagne.

Par l'intermédiaire du Parc, les 3 communes ont ainsi pu acquérir des dispositifs de pontons flottants favorisant l'adaptation des mises à l'eau au marnage (variations de niveaux) du lac de Sainte-Croix. Ces investissements permettront de mieux gérer d'éventuels nouveaux épisodes de sècheresse dans les années à venir.

L'opération est financée par la Région (80%) et la Société du Canal de Provence (20%) pour un montant de

65 000 € **HT.** Outre les systèmes de pontons, elle comprend l'acquisition d'une ligne de bouées qui contribuera à matérialiser la limite de remontée des Gorges depuis le site du Galetas et viendra en appui des actions des écogardes.

Cette action concrète s'intègre dans le futur schéma d'accueil des lacs du Verdon porté par le Parc pour définir et coordonner l'ensemble des projets qui visent le développement durable, résilient et sécurisé des activités pratiquées sur les cing retenues du Verdon.

La démarche financée par la Région, la Banque des territoires, EDF et la SCP, prévoit d'encadrer la gestion des activités



nautiques et intégrera des propositions d'aménagements pour requalifier les sites nautiques afin d'améliorer l'accueil du public et les solutions de mobilités proposées grâce à des services et équipements plus adaptés. Ce plan d'actions découlera, entre autres, d'un diagnostic des sources de vulnérabilité des activités nautiques prenant en compte les aléas du changement climatique.

L'avenant à la convention a été signé ce mercredi 12 juillet 2023 au Domaine de Valx, ainsi que l'inauguration du ponton de Moustiers-Sainte-Marie, en présence d'élus et notamment de :

- Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence,
- Fabienne JOLY Présidente de la Société du Canal de Provence, Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Bernard CLAP Président du Parc naturel régional du Verdon,
- Marc BONDIL, Maire de Moustiers Sainte-Marie.

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Corinne Gautier, Responsable de la convention SCP pour le Parc – cgautier@parcduverdon.fr Christophe NATIVEL Chef de projet schéma d'accueil des lacs du Verdon- cnativel@parcduverdon.fr

Contacts à la Société du Canal de Provence: Anna Morisset, Déléguée territoriale – anna.morisset@canal-de-provence.com